



Section Académique de Bordeaux

Bordeaux, le 9 avril 2014

Christian BASSET
Secrétaire Académique
Christine MOINE-UIBER
Responsable 2nd degré

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux
Chancelier des Universités
Rectorat de Bordeaux
5 rue Joseph de Carayon Latour
CS 81499
33060 BORDEAUX CEDEX

OBJET : organisation des épreuves orales du BAC STMG

Monsieur le Recteur,

Des collègues nous interpellent sur l'organisation des épreuves de soutenance orale du Projet de la filière STMG pour la session 2014.

En effet, certains d'entre eux sont convoqués pour interroger 16 candidats dans une seule et même journée, voire 9 en une demi-journée. Ce nombre de candidats est incompatible avec la nécessité de conserver des facultés objectives d'évaluation et d'offrir une qualité d'écoute à chaque candidat, jusqu'au dernier.

En effet, si la durée de l'épreuve est de 20 minutes pour le candidat, (10 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien), l'examineur doit au préalable prendre connaissance des fichiers numériques apportés par le candidat le jour de l'épreuve. Il doit, après l'épreuve, évaluer objectivement le candidat et compléter avec soin une grille d'évaluation comportant 7 items et un commentaire rédigé.

Un enseignant peut-il réaliser l'ensemble de ces tâches sereinement et objectivement en 30 minutes pour chaque candidat ?

Peut-il évaluer 8 candidats par demi-journée, pendant 4 heures sans interruption ?

Dans ces conditions d'examen, les derniers candidats de la journée bénéficient-ils de la même attention que les premiers ?

A toutes ces questions la réponse est non.

Nous souhaitons porter à votre connaissance que dans d'autres académies (Lyon et Aix-Marseille notamment), le nombre de candidats est limité à 11 avec un délai de prise de connaissance des dossiers de 2 heures en début de journée.

Le temps d'évaluation de 45 minutes par candidat se répartit en 10 minutes pour l'étude du dossier numérique par l'examineur, 10 minutes d'exposé du candidat, 10 minutes d'entretien et 15 minutes pour remplir la grille d'évaluation.

Par ailleurs, les candidats de ces académies disposent également d'un délai plus long pour finaliser les projets qui sont à rendre le 23 mai pour une épreuve orale entre le 10 et le 13 juin.

Cette organisation nous semble plus raisonnable et humaine à l'égard des enseignants. Elle accorde également un mois de plus aux candidats pour préparer leur projet, alors que la session 2014 est celle de la réforme du bac STMG.

Nous avons conscience de la difficulté que représente pour vos services l'organisation de ces épreuves. Néanmoins, nous souhaiterions que soit reconsidérée l'organisation de ces épreuves dès la session 2014 afin d'alléger la charge quotidienne des examinateurs et qu'il soit laissé plus de temps aux candidats pour finaliser leur projet.

Recevez, Monsieur le Recteur, nos plus respectueuses salutations.

Christine MOINE-UIBER
Responsable 2nd degré



Christian BASSET
Secrétaire Académique

